

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

MAIRIE

DE

LES ARDILLATS

623 route des Ardillats

69430 Les Ardillats

— —
téléphone 04.74.04.83.81

mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	14
Présents	13
Absents	1
Pouvoirs	0
Votants	13

Etaients présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr TAGUET Serge / Mr BARRAUD Anthony / Mr FOREST Patrick / Mr MACHEREZ Hervé / Mme CHEVALIER Patricia / Mr JACQUET Romain / Mr JANDARD Jérôme / Mr DUCROUX Jérôme

Absents excusés : Mme SANLAVILLE Angélique

Secrétaire de séance : Mr JACQUET Romain

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024
- Election de la Commission Délégation de Services public
- Choix du bureau d'études d'Assistance à la Maitrise d'œuvre
- PLUI H
- Communauté de Communes
 - CRTE 2024 / 2026
 - Retour des commissions communautaires
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 : Approuvé à l'unanimité

2. Election de la Commission Délégation de Services Public

Le Maire propose de créer une commission de délégation de service public suite à la délibération n° 20241024_003 du Conseil Municipal du 24/10/2024 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public, que la commission de délégation de service public est composée du maire, président de la commission ou son représentant, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants désignés par l'assemblée délibérante en son sein,

CONSIDERANT que pour mener à bien une procédure de délégation de service public, il convient de procéder à l'élection des membres, titulaires et suppléants, de la commission de délégation de service public, considérant que la Commune dispose de moins de 3500 habitants, il convient d'élire 3 membres de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une liste de candidats titulaires et suppléants a été déposée en mairie en date du 5 octobre 2024.

Il est procédé, selon les mêmes modalités et sur la même liste, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal a élu les membres de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
- Jean-Paul CIMETIERE	- Jérôme JANDARD
- Fabienne PATAY	- Hervé MACHEREZ
- Jérôme DUCROUX	- Anthony BARRAUD

3. Choix du bureau d'études d'Assistance à la Maitrise d'œuvre

La Commune de Les Ardillats exerce la compétence assainissement collectif sur son territoire. La gestion de ce service est actuellement assurée via un contrat de délégation de service public avec la société SUEZ. Après prolongation par voie d'avenant, celui-ci arrive à échéance le 30 septembre 2025.

A l'approche de cette échéance, monsieur le Maire explique la nécessité de se faire accompagner dans le choix du futur prestataire en délégation de service public pour l'assainissement collectif réseau et station de traitement.

Il fait part des différents bureaux d'études ayant répondu à cette demande et donne les montants financiers de cette prestation. Il excuse le cabinet NEO CONSULTANT ayant répondu défavorablement aux sollicitations. Puis, il cite :

- C 2 I Conseil pour un montant de 7300 € HT
- I.R.H pour un montant de 6475 € HT
- BAC Conseil pour un montant de 7990 € HT

Après discussion le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'étude I.R.H pour accompagner la commune dans ce renouvellement de Délégation de Service Public.

4. PLUiH

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la date de la prochaine réunion à la maison des forestiers avec le bureau d'étude, réunion qui reprendra les changements de destinations des bâtiments agricoles, rappellera la phase réglementaire et les implantations des futures zones constructibles.

Une carte mise à disposition des élus permet l'illustration au Conseil Municipal de ces différentes phases. Il est énoncé le fait qu'il manque, sur cette carte, le nom des routes et les hameaux du village.

Les changements de destinations évoqués sont des propositions, qu'il faudra affiner lors de cette réunion.

5. Communauté de Communes Saône Beaujolais / retour des commissions intercommunales

a) CRTE 2024 / 2026

Les services de l'ETAT sollicitent les communes pour affiner les projets de travaux dans les années à venir et surtout cibler les différentes subventions DETR ou DSIL.

Le Conseil Municipal, lors d'une séance précédente avait tracé l'avenir des travaux espérés, ainsi repensés :

- Rénovation énergétique et travaux de toiture sur le bâtiment de la mairie
- Aménagement du centre bourg et mise en sécurité
- Réhabilitation du centre technique communal
- Construction d'une aire de sport

L'ensemble de ces opérations s'inscrivent dans un programme pluriannuel, allant de 2025 à 2028.

A noter que la commune est en attente du solde du Fonds de Concours de la CCSB.

6. Questions diverses :

- Jean-Michel MOREY propose que la prochaine séance de Conseil Municipal se déroule le 16 décembre à 20h00.
- Il est rappelé que le Sou des écoles organisera le 6 décembre en soirée son traditionnel Marché de Noël
- Monsieur le Maire explique que le SYTRAL modifiera des arrêts de car sur la commune, avec notamment la suppression des arrêts à RANFRAY et à l'huilerie Beaujolaise avec un remplacement au REPOSOIR, une suppression de l'arrêt à la DOUZE, et que les arrêts existants et à créer seront matérialisés par des Totem et des marquages au sol.
- Jean-Michel MOREY explique que l'association au Cœur de la Diversité a répondu à un appel à projet organisé par l'Art Urbain, pour le projet de création du Hameau des Montgolfier. Le dossier a reçu un avis favorable et sera défendu, au ministère de l'environnement à la Défense à Paris le 26 novembre 2024. Les deux communes seront présentes pour exposer et défendre le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Monsieur Jean-Michel MOREY

